

INFORMATION CONSEIL MUNICIPAL DU 17/11/23

à 18 h 00

SEANCE N°6 2023

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 25 septembre 2023
- Délibération : passage à la M57
- Délibération : devis épareuse
- Questions diverses :
 - Modalité repas de la commune
 - Caméra
 - Salle des fêtes
 - Retour avocat

Date de convocation le 13/11/2023

Date de l'affichage le 13/11/2023

Elus en exercice : 10

Elus présents : D. Vinay / E. Malicorne / P. Lapeyre / E. Vinay / L. Granon / H. Blache / D. Le Capitaine / P. Diotte / L. Granon / O. Barnier (arrivé 18h38)

Secrétaire de séance : Hélène Blache

Quorum : Atteint avec 10 élus (minimum 6 élus)

OUVERTURE DE LA SEANCE À 18h10

1 * Approbation du PV du 25 septembre 2023

Vote POUR à l'unanimité

2 * Délibération : passage à la M57

Projet : Les plans de comptes M57 tiennent compte des obligations comptables applicables respectivement aux communes de moins et de plus de 3 500 habitants. Le seuil de 500 habitants existant en M14 est supprimé en M57. A partir de janvier 2024, la commune doit opter pour la « M57 développé » pour des comptes plus détaillés.

Débats : Le conseil approuve la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vote POUR à l'unanimité 9 VOIX

3 * Délibération : devis épareuse

Projet : Afin d'entretenir les chemins, un devis a été demandé pour les secteurs suivants : passage de l'épareuse de la Digue, chemin de Véronne, chemin du Relais et de la piste DFCI. Le montant du devis de l'entreprise Colombet Quentin à Laval d'Aix est de 1 960 € TTC.

Débats : Le conseil souhaite comparer d'autres devis. Eric Vinay va contacter une autre entreprise.

Questions diverses :

Modalité du repas de la commune :

Le repas de la commune est prévu le 16 décembre 2023. Le conseil a fixé les modalités suivantes :

- Repas offert pour les retraités non actifs et les enfants de moins de 12 ans (entrée, plat, dessert).
- De 12 à 18 ans, le repas est à 5 €.
- Pour les autres habitants, le repas est à 15 €.

Le sanglier est offert par des membres du conseil municipal.

Une animation sera proposée. Le coût du spectacle est de 600 €, pris en charge par la commune.

Tous les habitants sont conviés à venir manger le dessert et voir le spectacle à partir de 14 h 00.

Une affiche sera mise sur le panneau d'affichage, sur le site de la commune www.mairie-pontaix.fr, ainsi que dans les boîtes aux lettres de nos aînés.

L'ONF va fournir un sapin à la commune pour le repas.

- Patrick va décorer la passerelle pour la commune. Le conseil réfléchit à installer une guirlande au pont. Dominique Vinay va se renseigner sur les prix des guirlandes.

- **Divers** : La commune va offrir des chocolats à Christine Barnier pour la remercier de l'entretien du monument aux morts ainsi que son pavoisement régulier.
- **Caméra** : La commune avait demandé une étude à 2 entreprises. Une seule a répondu. Le montant du devis est de 41 600 € HT pour 7 caméras. Une fois en place, il faut rajouter une visite préventive d'un montant de 900 € HT/annuel. A savoir, la commune peut bénéficier 50% d'aide de la région et 30% d'aide du département soit une subvention totale de 80% . Une réunion de travail va être organisée entre les élus. Ensuite la commune organisera une réunion publique avec les habitants.
- **Salle des fêtes** : Des personnes ont cassés le toit de la salle des fêtes. Une plainte a été déposée mais classée sans suite. Une entreprise est venue installer une bâche pour protéger le toit à l'arrière de la salle des fêtes. Depuis, il n'y a plus d'infiltration d'eau à l'intérieur. Un électricien va venir changer un compteur en compteur provisoire en attendant la rénovation de la salle des fêtes.
- **Retour avocat** : L'avocat a reçu un courrier de la famille propriétaire des parcelles choisi pour la station d'épuration afin de proposer une solution à l'amiable aux élus comme évoqué au dernier conseil. Le conseil continue d'étudier des solutions à l'amiable.

Les sujets étant épuisés, Fin de séance : 19h12